L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 23 OCTOBRE 1888. 62me Année

Dufour & Bonnet, Propriétaires Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS. MARDI, 23 OCTOBRE 1888.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne voir la 2e page.

L'Eglise et l'Etat, en France.

"M. Andrieux, qui est un malin, a eu l'indiscrétion, hier,—dit la *Liberté* du 7 octobre—dans la commission du budget, où l'on discutait la question des évêques concordataires ou non concordataires, de demander au ministre de la justice et des cultes si le gouvernement avançait dans l'étude et dans l'exécution des mesures qu'il a promises, lors de son avènement au pouvoir, pour préparer la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

"M. Ferrouillat n'a pu répondre que vaguement. Il a affirmé de nouveau qu'il n'est pas clérical, et que la séparation de l'Eglise et de l'Etat reste toujours son idéal, comme celui de M. Floquet et de ses collègues radicaux ; mais il n'a donné aucun renseignement sur les intentions du ministère ni sur les projets qui peuvent s'élaborer dans ce but.

"M. Andrieux en a été pour sa curiosité, qui en est une naïveté, si elle n'était pas, au contraire, une malignité ironie.

"L'honorable député sait fort bien à quoi s'en tenir là-dessus. L'abrogation du Concordat, un de ces mots sonores qui plaisent fort aux ennemis de la religion et qui figurent parfaitement dans un programme radical, est déjà allée rejoindre, dans les oubliettes gouvernementales, tant d'autres promesses faites par le président du conseil et plusieurs membres de son cabinet avant leur arrivée au pouvoir, ou lorsqu'ils ne sont fait nommer députés et à leur parti dans la Chambre lorsqu'ils ont pris le pouvoir.

Ah ! les programmes d'opposition ou sont ce qu'ils deviennent dès qu'il s'agit de les appliquer sérieusement ! Arrivé aux affaires, en face des difficultés et des responsabilités, on voit bientôt combien ont choses riennes et impossibles ces rêves de réformes radicales, et l'on est bien forcé d'y renoncer.

"Disons ces choses crues, puisque, le ministère Floquet nous en a donné la preuve dès ses débuts, M. Lockroy, enchaîné traditionnel de la cavalerie, est venu la défendre et en obtenir le maintien de la commission du budget, qui l'avait abolie. M. Floquet, en effet, a maintenant ses projets de revision constitutionnelle qu'il avait si pompeusement annoncés. M. Ferrouillat a bu bien des calices amers de ne pouvoir rien faire encore en ce qui concerne la séparation de l'Eglise et de l'Etat, pour faire voter le crédit nécessaire, concernant les évêques non concordataires, auquel il avait si pompeusement annoncé